

Préfecture Cabinet

Bureau du Cabinet

Affaire suivie par : F. Boivin

Tél: 03.23.21.82.16

Mél: pref-bureau-cabinet@aisne.gouv.fr

mº 2013-2

PREFET DE L'AISNE

LAON, le

1 9 FEV. 2013

Le Préfet de l'Aisne

à

Mesdames et Messieurs les maires des communes du département (en communication à Madame et Messieurs les Sous-Préfets et Monsieur le Directeur départemental des anciens combattants et victimes de guerre)

<u>OBJET</u>: Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

La loi n° 2012-1361 du 6 décembre 2012 a institué le 19 mars « Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc ».

Cette date correspond à un hommage officiel de la Nation désormais rendu tous les ans.

A cette occasion, j'organiserai une cérémonie au plan départemental.

Je vous invite, dans le respect de vos prérogatives, à célébrer également cette journée et à organiser, dans votre commune, une cérémonie de commémoration à laquelle vous associerez les anciens combattants.

J'ai l'honneur de vous informer que les bâtiments et édifices publics devront être pavoisés ce jour-là aux couleurs françaises.

Pierre BAYLE